

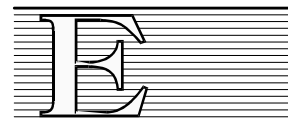


**NATIONS UNIES  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

---

**Réunion régionale africaine d'examen du Programme  
d'action d'Almaty**

Addis-Abeba (Éthiopie)  
17-20 juin 2008



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/ALMATY/08  
23 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**RAPPORT**



## **I. INTRODUCTION**

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS), la réunion régionale africaine d'examen du Programme d'action d'Almaty, du 17 au 20 juin 2008, au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion faisait suite à la résolution 61/212 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prévoit une réunion d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty en 2008, précédée par d'importants préparatifs nationaux, sous-régionaux, régionaux et techniques. La réunion régionale africaine d'examen a pour objet d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en place de systèmes efficaces de transport de transit sur le continent et de décider des mesures à prendre pour stimuler les partenariats mondiaux, afin d'aider les pays africains en développement sans littoral et de transit à mettre en œuvre effectivement le Programme d'action d'Almaty.

## **II. PARTICIPATION**

2. Les pays ci-après ont participé à la réunion: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Kenya, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Swaziland, Zambie et Zimbabwe .

3. Les organisations ci-après ont également participé à la réunion: Commission de l'Union africaine (CUA), Commission de l'Union européenne, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), Comité de liaison de la route transsaharienne (CLRT), Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), Southern African Railways Association (SARA), Programme de transport en Afrique subsaharienne (SSATP), Groupe du corridor de Walvis Bay.

4. Les pays suivants étaient présents en qualité d'observateurs: Fédération de Russie, Inde, et Italie.

5. La liste complète des participants est reproduite dans l'annexe 1 au présent rapport.

## **III. PRE-EVENEMENT : SEMINAIRE SUR LES TRAITES ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIFS AU COMMERCE DE TRANSIT TENU LE MARDI 17 JUIN 2008**

### **Allocutions d'ouverture du séminaire**

6. Le séminaire sur les traités et les conventions a précédé l'événement principal. Les personnes ci-après ont prononcé une allocution pendant la réunion d'ouverture du séminaire: M. Emmanuel Nnandozie, Directeur par intérim de la Division de l'intégration régionale et du NEPAD de la CEA, a souhaité la bienvenue aux participants; M. Sandagdorj Erdenebileg de UN-OHRLLS et Mme Sherry Holbrook du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat des Nations Unies, ont expliqué les raisons de la tenue de ce séminaire et le déroulement de ses débats.

7. Pendant le séminaire, le représentant de UN-OHRLLS a fait un exposé sur le cadre juridique de la coopération en matière de transport de transit qui inclut deux catégories de conventions sur ce thème: les conventions internationales sur la liberté de transit et les conventions internationales sur les opérations de transit. Il a ensuite souligné le contenu et l'importance des conventions, qui ont été

signées ou ratifiées par un petit nombre de pays africains. En conclusion, il a demandé aux États membres de devenir signataire desdites conventions.

8. La représentante du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat des Nations Unies a présenté deux exposés. Le premier a porté sur la participation des pays aux traités multilatéraux et sur la fonction de dépositaire du Secrétaire général. Elle a expliqué le rôle et les activités de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat des Nations Unies, qui prévoient notamment la fourniture d'une aide aux États membres pour qu'ils accèdent aux divers traités. Le Bureau est également le dépositaire des traités et est chargé de les publier. Les États membres pourraient aussi bénéficier du programme de formation en matière de création de capacités offert par le Bureau.

9. La seconde présentation a porté sur l'assistance juridique et technique offerte par le Bureau et sur l'enregistrement des traités conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies. L'oratrice a indiqué la procédure à suivre pour l'enregistrement des traités tout en soulignant ses avantages. Le Bureau peut apporter une aide importante aux pays dans ce domaine. Plus de 60 000 textes authentiques de traités sont disponibles sur le site de la collection des traités des Nations Unies (<http://untreaty.un.org>) auquel on peut avoir accès en utilisant le nom d'utilisateur "*treaties*" et le mot de passe "*12345*". Elle a conclu en invitant tous les participants à se rendre sur le site.

10. Le représentant du Programme de transport en Afrique subsaharienne (SSATP) a fait une présentation sur l'examen des instruments juridiques concernant le commerce et la facilitation du transport en Afrique subsaharienne. Il a souligné les raisons justifiant les instruments de facilitation. Ces instruments fournissent le cadre juridique permettant de promouvoir la liberté de transit et la mise en place des infrastructures régionales de transport.

11. Il a présenté une étude faite dans le cadre du Programme SSATP en 2004 sur les instruments juridiques internationaux et a montré qu'il y a trois catégories d'instruments, à savoir les conventions internationales, les instruments régionaux concernant l'ensemble de l'Afrique et les instruments sous-régionaux tels que ceux des communautés économiques régionales (CER) et leurs arrangements concernant les corridors.

12. Il a fait remarquer que les divers traités, conventions, protocoles et autres instruments font parfois double emploi ou se contredisent. Lors de la rédaction de ces instruments, la hiérarchie n'a pas été respectée. Dans certains cas, les statuts comportent des dispositions provenant d'une convention internationale qui n'a pas été acceptée par certains pays membre, créant ainsi une source potentielle de conflits.

13. Enfin, il y a certes de nombreux instruments juridiques en Afrique, mais l'application et le respect de ces instruments constituent toujours un problème. Il est donc important de faire appliquer les instruments juridiques au niveau national et de simplifier les procédures de transit pour limiter les comportements qui donnent lieu à des activités d'acquisition de rente.

14. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a fait un exposé sur l'état des négociations concernant la nouvelle convention de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (CNUDCI) sur le transport des marchandises, entièrement ou partiellement par voie maritime. Cette nouvelle convention devrait remplacer la Convention de Hambourg de 1978 à laquelle la plupart des pays africains ont adhéré.

15. Il a ajouté que la nouvelle convention régie le transport de porte à porte des marchandises, compte tenu de l'évolution récente des techniques. Elle offre des solutions dans le cas des lacunes juridiques, mises en lumière par la Commission des Nations Unies, dans le droit du commerce international plus précisément concernant le transport international des marchandises par voie maritime. Cette convention offre également une meilleure protection aux affréteurs.

16. Enfin, l'orateur a appelé les États sans littoral et de transit à participer davantage à la rédaction de cette nouvelle convention pour protéger les intérêts du secteur du transport.

17. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont recensé plusieurs raisons pour lesquelles si peu de pays africains sont signataires des grands traités et conventions internationaux relatifs au transport de transit et à la facilitation des échanges. Ils ont reconnu que les ministères africains des affaires étrangères sont en général chargés de signer les conventions internationales mais ne sont habituellement pas associés aux dialogues tenus aux niveaux sectoriel, national, sous-régional et régional sur ces conventions. Les ministères sont également rarement représentés au sein des ateliers de création de capacités, aux réunions de formation et autres, au cours desquelles les questions relatives aux instruments juridiques internationaux sur le commerce et la facilitation du transport sont examinées.

18. Les pays africains ne sont pas suffisamment informés de l'existence des principaux traités et conventions internationaux, en partie due à un manque d'information. En outre, les pays africains n'ont généralement pas les capacités nécessaires pour analyser les questions techniques abordées dans les principaux traités et conventions internationaux et apprécier pleinement les incidences de la signature de ces instruments. Cela explique en partie pourquoi de nombreux pays africains font preuve de prudence à l'égard de la signature de traités ou de conventions internationaux. De plus, la plupart des pays africains n'ont pas été associés aux principaux traités ou conventions parce qu'ils n'ont pas participé activement au processus de négociation ou n'ont pas trouvé d'incitations suffisantes pour ratifier ces instruments ou y adhérer. En substance, l'absence de sentiment d'appropriation chez les pays africains fait qu'il leur est difficile de ratifier des traités et des conventions multilatéraux.

19. Toutefois, les opérations de transport de transit font intervenir de multiples parties prenantes dans différents secteurs. Cependant l'existence de problèmes de coordination entre les principaux intervenants du transport de transit en Afrique constitue un obstacle dans la recherche d'un consensus sur l'éventuelle signature des conventions pertinentes.

20. Concernant la question de la compatibilité entre les programmes africains de facilitation du commerce et des transports et les instruments juridiques internationaux, les participants ont noté que les pays africains appliquent déjà les dispositions des principaux traités et conventions internationaux sur les questions liées au transit dans le cadre de conventions bilatérales, notamment celles entre les pays sans littoral et les pays de transit, ainsi que dans le cadre de programmes et de projets sous-régionaux et régionaux, y compris ceux des communautés économiques régionales (CER) et des organisations de gestion des corridors.

21. Les débats ont fait apparaître un certain nombre de préoccupations des pays sans littoral, notamment la non-application des conventions signées. Par exemple, les pays sans littoral continuent de payer des frais de transit et les conteneurs en transit sont encore ouverts et contrôlés contrairement aux dispositions de la plupart des accords de transport de transit. Les pays sans littoral hésitent également à être parties aux conventions de transit dont leurs voisins ne sont pas signataires.

22. Les débats ont abouti aux recommandations ci-après:

a) Les communautés économiques régionales devraient sensibiliser davantage leurs États membres à l'importance de ratifier ou d'adhérer à des traités et des conventions internationaux. Elles devraient également beaucoup contribuer de sorte que les accords de transit soient pleinement appliqués et coordonner les efforts faits par les pays sans littoral et de transit afin qu'ils ratifient ou adhèrent aux mêmes conventions ;

b) Le système des Nations Unies devrait sensibiliser et renforcer les capacités des communautés économiques régionales en matière de conventions et de traités internationaux ;

c) Les États membres devraient veiller à la coordination des activités des différents ministères et autorités participant au processus de négociation, de ratification des conventions et des traités relatifs au transport de transit ainsi que les entités touchées par les dispositions de ces instruments juridiques, notamment les ministères des transports, des affaires étrangères, du commerce et les autorités douanières ;

d) Le système des Nations Unies devrait accroître son rôle de plaidoyer et renforcer ses efforts de sensibilisation des pays africains à l'importance des principaux traités et conventions internationaux. Les commissions régionales des Nations Unies devraient jouer un rôle de premier plan à cet égard au niveau régional. Des efforts particuliers devraient être déployés pour mettre en place et renforcer les capacités relatives aux conventions et traités internationaux.

#### **IV. REUNION REGIONALE AFRICAINE D'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ALMATY**

##### **1. Cérémonie d'ouverture**

##### **Discours de M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Conseiller spécial sur l'Afrique et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**

23. M. Cheick Sidi Diarra s'est montré reconnaissant de l'appui apporté par la CEA et a remercié les participants de l'intérêt qu'ils ont manifesté pendant cette importante réunion. Il a indiqué que cette réunion est la quatrième tenue dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et que des réunions pour l'Amérique latine seraient organisées après l'examen à mi-parcours africain. Ces réunions sont supposées introduire des perspectives régionales dans le processus d'examen. Elles prennent en compte les particularités de chaque région dans l'ensemble des problèmes communs auxquels font face les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit dans le monde. Des réunions et ateliers préparatoires ultérieurs garantiront que les résultats de la réunion d'examen de haut niveau prévue pour les 2 et 3 octobre 2008 seront globaux.

24. Au cours des cinq dernières années, beaucoup a été fait dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, malgré la marginalisation continue des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale.

25. Les communautés économiques régionales sont restées une force motrice dans l'expansion des marchés régionaux et la promotion de l'intégration des pays sans littoral et de transit dans

l'économie mondiale. Leurs expériences à cet égard pourraient profiter à d'autres pays en Asie et en Amérique latine.

26. En conclusion, M. Diarra a souhaité que les participants à la réunion conviennent de recommandations tangibles permettant d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et l'intégration des pays sans littoral et de transit dans le système commercial mondial.

### **Discours de M. Abdoulie Janneh, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique**

27. M. Janneh a souligné que le Programme d'action d'Almaty offre un cadre global de coopération entre pays sans littoral et de transit en développement et est donc une composante essentielle de leur programme d'action respectif.

28. L'emplacement géographique des pays sans littoral les désavantage du point de vue des questions du commerce et du transport de transit. Il importe donc de continuer à revoir les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action d'Almaty.

29. Le Programme d'action d'Almaty vient compléter d'autres initiatives telles que le Programme pour les transports en Afrique subsaharienne (SSATP), le Programme d'infrastructure du NEPAD et les programmes de facilitation du commerce et des transports des communautés économiques régionales. Il est donc nécessaire de renforcer la cohérence des diverses initiatives et interventions du système des Nations Unies et de l'Union africaine en matière de développement et de facilitation de transport, afin de garantir le succès du Programme d'action d'Almaty.

30. En conclusion, M. Janneh a dit qu'il est nécessaire de continuer à mettre l'accent sur des programmes et des projets axés sur des résultats comportant des objectifs et indicateurs mesurables. Enfin, il a déclaré que la CEA continuerait d'œuvrer avec ses partenaires pour aider les Etats-membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty et en bénéficier.

## **2. Élection du Bureau et adoption du programme de travail**

31. Le Bureau suivant a été mis en place :

Président :	Ouganda
Vice-Président :	Bénin
Rapporteur :	Botswana

32. Les participants ont adopté le programme de travail reproduit dans l'annexe II.

## **3. Séances de travail**

33. Les participants ont passé en revue l'état de la mise œuvre du Programme d'action d'Almaty en Afrique et dans le monde et ont constaté que les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges et l'Initiative «Aide pour le commerce» offrent de nouvelles possibilités de rendre le Programme opérationnel.

### **3.1. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty**

#### **Au plan mondial : Présentation du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS)**

34. Dans son exposé, le représentant du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty au niveau mondial et a mentionné en particulier les deux réunions thématiques sur les infrastructures du transport de transit et la facilitation du commerce ainsi que les réunions d'examen régionales qui ont eu lieu en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine.

35. Il a déclaré que ces réunions préparatoires ont constitué les pierres angulaires de l'examen à mi-parcours et a conclu que les pays en développement sans littoral et de transit ont fait des progrès significatifs en vue de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Les questions de politique de transit figurent parmi les priorités de leurs programmes de développement. Les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral ont été pris en compte, en rapport avec la mise en place d'infrastructures de transport, et les partenaires au développement se sont énergiquement engagés à cet égard. Toutefois, malgré les évolutions positives, les pays en développement sans littoral restent vulnérables aux changements de l'économie mondiale.

36. Les pays en développement sans littoral et de transit continuent d'entreprendre des réformes de politique de transit, notamment la privatisation des chemins de fer, l'application des accords intergouvernementaux globaux, l'accès à des conventions de transit multilatérales, une plus grande collaboration entre le secteur public et le secteur privé et la création d'arrangements d'appui institutionnel plus solides. De nombreux pays ont créé des bureaux chargés de la facilitation des transports et du commerce comportant diverses parties prenantes, afin de fournir des services de transport. Toutefois, l'absence d'infrastructures adéquates continue d'être un obstacle majeur au développement économique de ces pays et à leur intégration dans l'économie mondiale. Bien que les infrastructures de télécommunication en Afrique fussent bien en deçà des normes mondiales, la couverture des réseaux cellulaires a augmenté de façon spectaculaire au cours des sept dernières années.

37. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la facilitation des échanges et du commerce. Le taux d'exportation des pays en développement sans littoral qui bénéficient d'un accès hors droits de douane aux marchés des pays développés a augmenté de plus de 21 % alors que 22 des 31 pays en développement sans littoral et 29 pays en développement de transit sont membres de l'OMC. Toutefois, les économies de beaucoup de ces pays sont largement tributaires d'un petit nombre de produits de base seulement, ce qui les expose à la volatilité des marchés internationaux. En outre, les retards dans le transport des marchandises limitent l'efficacité des échanges. Selon les données de la Banque mondiale sur les opérations commerciales, les 10 pays les plus touchés par les difficultés affectant les échanges commerciaux sont des pays en développement sans littoral. Bien que les retards et le coût du transit ont été réduits dans certaines régions d'Afrique, ils restent relativement importants. Les procédures douanières et le transport constituent l'essentiel des coûts du commerce extérieur, réduisant ainsi la compétitivité des exportations des pays africains sans littoral.

38. Si l'appui multilatéral et bilatéral international en faveur des programmes de développement du transport de transit a augmenté depuis 2002, il est encore nécessaire d'accroître de façon significative le financement des infrastructures régionales.

#### **Au plan africain: exposé de la représentante de la CEA**

39. La représentante de la CEA a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty en Afrique, en se concentrant sur les domaines prioritaires du Programme, à savoir les questions fondamentales de politiques de transit, le développement et la maintenance des infrastructures, la facilitation du commerce, le commerce international et les mesures d'appui à l'échelon international.

40. L'oratrice a indiqué que les données proviennent principalement de l'étude conduite par la CEA en 2008 sur la situation des transports en Afrique et du rapport intérimaire sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Concernant les problèmes fondamentaux relatifs au transit, elle a donné un aperçu historique des politiques relatives au transport de transit en place actuellement en Afrique et reproduites dans les divers traités des communautés économiques régionales. Ces dernières ont introduit de nombreux instruments visant à faciliter la libre circulation des biens et des personnes, mais de nombreux problèmes subsistent quant à leur application effective.

41. En ce qui concerne les infrastructures et la facilitation du commerce, de nombreux efforts ont été déployés, en particulier dans les domaines du transport routier, du transport aérien et des ports, où de nombreuses activités ont été confiées au secteur privé. En ce qui concerne le transport par chemin de fer et par voies navigables intérieures, très peu de choses ont été réalisées. Toutefois, le manque de données fiables ne permet pas de rendre compte de façon exhaustive de la situation.

42. D'autres problèmes se posent dans différents domaines, les plus communs étant le manque d'accès, le coût élevé des services, le manque de sûreté et de sécurité et le financement. Néanmoins, elle a précisé que des mesures d'appui international sont en cours, particulièrement au niveau du continent.

43. En conclusion, la représentante de la CEA a mis en lumière de nombreuses priorités, notamment le besoin pour les pays en développement sans littoral et de transit d'éliminer les obstacles physiques et non physiques et d'appliquer des mesures de facilitation, la nécessité d'améliorer la maintenance des infrastructures de transit, la construction des tronçons manquants des routes de transit, le renforcement des mesures de sécurité, la création d'une instance permettant le dialogue entre les différents acteurs concernés par les corridors de transport, le renforcement des communautés économiques régionales et du secteur privé, l'élaboration d'indicateurs de performance et la création d'un système permanent de collecte de données. Enfin, les partenaires au développement ont également besoin d'appuyer les efforts de popularisation et de sensibilisation au Programme d'action d'Almaty et de fournir une assistance pour que les pays intègrent ce Programme dans leurs programmes de développement nationaux.

44. Des représentants d'autres organisations sous-régionales ont fait des exposés sur leurs expériences respectives en matière de développement d'infrastructures et de facilitation des échanges, notamment le Groupe du corridor de Walvis Bay, le Comité de liaison de la route transsaharienne, la Southern African Railways Association, le KIFWA (Kenya International Freight and Warehouse Association) et la CICOS.

45. Dans le débat qui a suivi, il a été noté que les pays africains appliquent actuellement à des degrés divers les recommandations du Programme d'action d'Almaty par le biais de diverses initiatives nationales, bilatérales, sous-régionales et régionales. Toutefois, plusieurs parties prenantes clés, à savoir les pouvoirs publics, le secteur privé et les autorités douanières ne sont pas suffisamment conscients du Programme. Cela est dû à l'absence de mécanismes de communication efficace permettant d'échanger des informations vitales entre les différentes parties prenantes du Programme. Un certain nombre de méthodes ont été suggérées pour accroître la sensibilisation au Programme au niveau national, notamment l'organisation de séminaires de sensibilisation et la désignation de points de coordination du Programme qui devraient de préférence être les mêmes que ceux du Programme SSATP. Outre l'importance de leur rôle de coordination, ils servent également de mécanismes de suivi du Programme.

46. Le secteur privé a un important rôle à jouer dans la mise en œuvre du Programme et devrait donc être associé aux prises de décisions et à la formulation de politiques sur les questions du transport de transit et du commerce, afin de faciliter le processus de mise en œuvre. En particulier, le secteur privé et la société civile peuvent jouer un rôle important en supervisant les progrès réalisés quant à la libre circulation des personnes et des biens le long des corridors de transport de transit. Toutefois, le secteur privé est assez peu puissant dans certains pays africains et doit être renforcé pour apporter une contribution substantielle à la réalisation du Programme.

47. Des infrastructures insuffisantes et la détérioration du matériel roulant existant constituent un obstacle majeur au commerce en Afrique. Bien que les chemins de fer et les voies navigables intérieures puissent être plus économiques que les routes pour le transport de transit, ils n'attirent que peu d'appui financier et restent relativement sous-développés. De même, des pipelines pourraient contribuer à réduire la détérioration rapide des routes régionales en offrant une autre solution aux véhicules lourds transportant divers produits pétroliers, diminuant ainsi sensiblement la charge sur les routes. Certains obstacles non physiques comme les nombreux points de contrôle le long des corridors routiers et des voies navigables pourraient être évités, si l'on utilise le transport par chemin de fer. Toutefois, les routes resteront toujours importantes pour le transport de nombreux biens et personnes. En outre, la région de l'Afrique centrale a élaboré un plan directeur de transport pour la promotion des voies navigables intérieures et a exhorté la communauté des donateurs à augmenter son appui pour l'application de ce plan. En général, on a estimé que les partenariats public-privé pourraient combler les écarts financiers en matière de développement d'infrastructures, mais ce n'est pas la panacée, car il y a de nombreux cas où les concessions ferroviaires et portuaires ont donné des résultats bien en deçà des attentes.

48. Les participants ont également noté que la plupart des pays africains sans littoral ont signé des accords douaniers et frontaliers distincts avec leurs voisins de transit pour faciliter le commerce international et que le passage d'accords bilatéraux à des accords régionaux serait synonyme de gains d'efficacité. À cet égard, les communautés économiques régionales ont un rôle indispensable à jouer dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Almaty, étant donné qu'elles sont à l'avant-garde de la facilitation des échanges du transport en Afrique.

49. Certains pays africains ont fait des efforts pour améliorer les aspects juridiques du transport de transit. À cette fin, ils ont introduit une législation sur des questions telles que le transport multimodal et la création de ports à sec. Toutefois, la mise en œuvre d'une telle législation de même que les engagements à l'égard d'accords internationaux reste un des plus grands problèmes se posant aux pays africains. Il importe donc que les partenaires au développement offrent un appui à cet égard et que le système des Nations Unies facilite l'accès à l'appui disponible des donateurs en établissant des liens entre pays africains et donateurs potentiels.

50. Les participants ont également souligné l'importance d'élaborer des indicateurs et des bases de données permettant de suivre les améliorations dans les systèmes de transport de transit. À cet égard, le Programme SSATP a élaboré une méthode permettant de mesurer la performance des corridors de transit, et la Banque mondiale ainsi que la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont été mentionnées pour avoir mis au point des outils similaires. Toutefois, il faut faire davantage pour développer les systèmes de surveillance de performances des corridors de façon durable.

51. Les participants à la réunion ont noté que l'instabilité politique affecte les gains résultant de la facilitation du commerce. Les pays sans littoral sont particulièrement vulnérables, étant donné que leurs échanges ne sont pas seulement compromis lorsqu'ils doivent faire face à une crise interne mais également lorsqu'une telle crise détruit les infrastructures commerciales et perturbe les opérations de transit dans les pays de transit voisins.

52. Les recommandations ci-après se sont dégagées des débats :

a) Les systèmes des Nations Unies et l'Union africaine devraient renforcer leurs activités de sensibilisation au Programme d'action d'Almaty. Ils devraient s'efforcer de sensibiliser tous les ministères et autorités gouvernementales, au plus haut niveau, ainsi que le secteur privé et la société civile ;

b) Les États membres devraient désigner des points de coordination nationaux pour le Programme. Afin de garantir la cohérence des activités commerciales et la facilitation du transport à l'intérieur des pays, les points de coordination devraient être de préférence les mêmes que les points de coordination nationaux du programme SSATP ;

c) Les États membres devraient associer le secteur privé et la société civile à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de facilitation du commerce et des transports en vue de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Le secteur privé et la société civile devraient participer activement au dialogue sur la facilitation des échanges et les transports, non pas seulement en qualité d'observateurs ;

d) Le système des Nations Unies et la communauté des donateurs devraient contribuer à renforcer le secteur privé afin que ce dernier puisse jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Programme;

e) L'approche régionale pour traiter les problèmes de transport de transit en Afrique devrait être encouragée et les communautés économiques régionales devraient jouer un rôle important à cet égard, en renforçant leurs programmes de facilitation des échanges et des transports ;

f) La CEA et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devraient s'assurer que les communautés économiques régionales participent aux réunions du Programme ;

g) Les pays africains devraient chercher à développer des modes de transport plus économiques comme les chemins de fer et les voies navigables pour améliorer leur compétitivité au sein de l'économie mondiale ;

h) Dans la mesure du possible, des pipelines devraient être construits afin de réduire la détérioration des réseaux routiers régionaux due aux charges excessives ;

i) Le système des Nations Unies devrait aider les États membres à avoir accès aux ressources disponibles pour améliorer le développement des infrastructures ainsi que la facilitation des échanges et des transports.

### **3.2. Prendre avantage des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce et l'Initiative « Aide pour le commerce » pour rendre opérationnel le Programme d'action d'Almaty**

#### **Prendre avantage des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce**

53. Un représentant de la CEA a présenté un exposé sur la manière de tirer parti des négociations de l'OMC pour rendre opérationnel le Programme d'action d'Almaty. Après avoir passé en revue les caractéristiques des négociations sur la facilitation du commerce de l'OMC, il a souligné la cohérence et le rapport existant entre le Programme d'action d'Almaty et les négociations sur la facilitation du commerce de l'OMC ainsi que les incidences en matière de politique liées au fait de tirer parti de ces négociations pour rendre opérationnel le Programme. En conclusion, l'orateur a rappelé les objectifs et les complémentarités similaires entre les deux processus, ce qui offre une bonne occasion de rendre opérationnel le Programme d'action d'Almaty dans le cadre du processus de l'OMC.

#### **Initiative « Aide pour le commerce »**

54. Un représentant de la CEA a fait un exposé sur les rapports existant entre l'Initiative « Aide pour le commerce » et le Programme d'action d'Almaty. Après avoir présenté le consensus africain sur l'importance de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale, l'orateur a abordé les grands problèmes internes et externes en matière de commerce international en Afrique dont les questions de l'insuffisance de l'offre, des infrastructures de transport, de la facilitation des échanges, de l'accès au marché et des distorsions de prix. Il a ensuite noté l'importance de l'Initiative « Aide pour le commerce » qui devrait servir de catalyseur à l'intégration et aux résultats de l'examen africain de l'Initiative, qui se traduit en trois priorités pour le continent, à savoir les infrastructures, la facilitation du commerce et les normes. L'orateur a ensuite précisé les liens existants entre l'Initiative « Aide pour le commerce » et le Programme d'action d'Almaty. Il a souligné certaines recommandations du Programme qui peuvent être envisagées dans le cadre de l'Initiative, concernant notamment les questions de politique de transit, le développement et la maintenance des infrastructures, les échanges internationaux et la facilitation du commerce.. L'orateur a conclu en invoquant la stratégie et le plan d'action de la CEA 2008 favorisant la mise en œuvre de l'Initiative « Aide pour le commerce ».

55. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont salué le travail de pionnier de la CEA en matière de coordination entre le Programme d'action d'Almaty et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation du commerce et entre le Programme et l'Initiative « Aide pour le commerce ». Ils ont estimé que les négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce et l'Initiative « Aide pour le commerce » offrent de nouvelles possibilités de rendre opérationnel le Programme d'action d'Almaty. En outre, les mesures particulières recommandées dans le Programme remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance technique

et des programmes de renforcement des capacités de l'OMC. Ces mesures devraient également être incluses, dans la mesure du possible, dans les plans d'action relatifs à l'Aide pour le commerce.

56. Les recommandations ci-après ont été formulées :

a) La CEA et son Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) devraient communiquer aux négociateurs africains chargés des questions commerciales à Genève et à Bruxelles, ainsi qu'à ceux basés dans les capitales africaines, le rapport élaboré sur le parti à tirer des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce et de l'Initiative « Aide pour le commerce » pour rendre opérationnel le Programme d'action d'Almaty ;

b) Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devrait soutenir les efforts de sensibilisation à la cohérence entre le Programme d'action d'Almaty et les négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce, ainsi qu'entre le Programme et l'Initiative « Aide pour le Commerce » ;

c) La CEA et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devraient aider les pays africains et les CER à intégrer le Programme d'action d'Almaty dans les plans d'action nationaux et régionaux concernant l'initiative « Aide pour le commerce ».

### **3.3. Priorité 1 : Questions fondamentales concernant les politiques de transit**

57. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les pays ci-après ont relaté leurs expériences : Bénin, Burundi, Swaziland et Togo.

58. Ils ont fait remarquer que l'harmonisation inter-États des questions techniques liées à la facilitation du transport de transit a été étudiée à l'échelle des communautés économiques régionales. Les différentes institutions sous-régionales africaines, en particulier le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) continuent à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération en matière de transport de transit en Afrique, grâce à l'élaboration et à l'application des instruments ci-après: a) harmonisation des limites de la charge à l'essieu, b) licence de transporteurs et plaques de transit, c) harmonisation des taxes de transit routier; d) cautionnement douanier régional, e) document unique de déclaration de transit douanier routier, f) régime d'assurance au tiers pour les véhicules, g) convention routière inter-États, h) conventions relatives au transit douanier et i) exécution d'initiatives dans le domaine des TIC. Bien que les progrès soient lents dans certains domaines, d'autres ont vu des réussites remarquables.

59. Compte tenu des chevauchements dans l'appartenance aux communautés économiques régionales, il importe que les différentes CER harmonisent leurs activités. Au niveau technique, les CER ont déjà mis en place des structures de collaboration, comme le Comité de coordination des transports, sous l'égide du Programme pour les transports en Afrique subsaharienne (SSATP), ce qui permet à toutes les CER d'échanger des données d'expérience et des informations sur leurs activités de transport.

60. Toutefois, il faut encore garantir une application uniforme et efficace des instruments régionaux par les États membres sur leur territoire pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Almaty. Les CER et les autres intervenants, notamment la CEA, le Programme SSATP et les unités d'appui commercial d'USAID devraient apporter un appui technique et, si nécessaire, la communauté internationale devrait, elle aussi, accorder une aide financière et technique.

61. Toutes les chaînes de transport et de logistique exigent, de par leur nature, la collaboration entre différents secteurs politiques, économiques et sociaux. Il est donc impératif que les différents intervenants adoptent des démarches cohérentes et intégrées. Les États africains devraient créer ou, s'ils existent déjà, renforcer les arrangements et les instances où les secteurs public et privé, dans différentes disciplines, peuvent contribuer à la résolution des questions de facilitation du transit. Les comités de facilitation en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale et les groupes chargés des corridors en Afrique de l'Est et en Afrique australe fonctionnent déjà sur cette base. Les États membres et les CER ont besoin de doter ces instances consultatives importantes de mécanismes de financement viables.

62. Le développement des infrastructures et des services de transport pour étayer la facilitation du transit en Afrique a parfois été victime des faibles volumes de trafic, ce qui a également compromis la viabilité économique résultant de l'amélioration des infrastructures. Pour sortir de cette impasse, il est nécessaire que les différents intervenants collaborent pour augmenter les volumes. Parmi les exemples où de telles mesures ont réussi, on peut citer les corridors reliés au port de Walvis Bay et le cas du Swaziland, où les différents expéditeurs et autres acteurs du commerce international ont pris conscience de la nécessité de coopérer dans leur intérêt à tous. Les pratiques sur les marchés de transport de transit constituent un autre domaine à régler. Il conviendrait de prendre des mesures pour réduire la recherche de rente, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest, et les retards dans les ports et aux frontières en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ce qui causent des distorsions considérables et contribuent à faire monter les coûts du transit.

63. La participation effective des principaux intervenants, aussi bien publics que privés, est primordiale pour la facilitation du transit. Le secteur privé a un rôle fondamental à jouer en tant que principal bénéficiaire des différentes activités de facilitation et en tant que prestataire de services. Il devrait donc participer aux débats sur les politiques, les mesures d'intervention et les groupes de gestion concernant les corridors, de façon à pouvoir apporter une contribution significative aux efforts de facilitation du commerce. Le secteur privé joue déjà ce rôle dans plusieurs domaines, notamment les concessions ferroviaires, portuaires et routières, les groupes de gestion des corridors et d'autres organes consultatifs. Aux niveaux national et régional, les différentes associations pertinentes du secteur privé devraient avoir toute latitude pour apporter des contributions significatives aux efforts de facilitation.

64. Les coûts du commerce demeurent élevés en Afrique, en raison de facteurs divers, notamment l'insuffisance des infrastructures, la lenteur des procédures et la médiocrité des régimes réglementaires. Il est nécessaire d'élaborer de toute urgence des systèmes rationnels et durables de gestion des données pour suivre les tendances et évaluer l'impact des interventions. À cet égard, le Programme SSATP a élaboré une méthode pratique de surveillance des performances et des ralentissements dans les corridors. Cette méthode a été appliquée le long du Corridor Nord et aux postes frontière de Beit Bridge et de Chirundu sur le corridor Nord-Sud où des données relatives aux retards et aux coûts ont été collectées. La CEA prévoit d'entreprendre un exercice similaire pour le corridor Éthiopie-Djibouti. En Afrique centrale et en Afrique de l'ouest, les CER ont collaboré avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Agence

allemande de coopération technique (GTZ) et le Programme SSATP pour collecter des données sur les pratiques informelles et les postes de contrôle. Les données collectées constituent un point de référence pour susciter des changements et pour mesurer l'impact des activités visant à accroître l'efficacité des corridors, conformément au Programme d'action d'Almaty. Il devrait donc y avoir une collecte systématique des données pour tous les corridors, à l'aide des méthodes et des indicateurs disponibles, dans un souci de cohérence et de comparaison des résultats.

65. Une structure institutionnelle intégrée est importante pour motiver et évaluer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Des mesures ont déjà été prises pour créer des structures de ce genre en Afrique, alors même que les institutions existantes ont besoin d'être renforcées. En Afrique de l'ouest, plusieurs pays ont créé des comités nationaux de facilitation qui regroupent le secteur public et le secteur privé et devraient être les moteurs de la réforme au niveau national et combler les écarts entre les efforts nationaux et régionaux. En Afrique de l'est et en Afrique australe, plusieurs institutions de gestion des corridors, telles que le Corridor Nord, de Maputo, de Walvis Bay et de Dar es-Salaam, ont été mis en place et se sont avérés efficaces pour mettre en évidence les contraintes opérationnelles et proposer des solutions. Toutefois, tant que les comités nationaux que les groupes chargés des corridors sont limités dans leur fonctionnement par le manque de ressources, il faut l'appui des États, des communautés économiques régionales et des partenaires de développement. Le Programme SSATP a récemment élaboré une note d'orientation sur la façon de créer et d'appuyer les groupes chargés des corridors. Des efforts ont déjà été entrepris dans différents corridors, notamment le corridor Nord-Sud en Afrique australe avec l'appui du COMESA, de la SADC et du SSATP, le corridor Éthiopie-Djibouti avec l'aide de la CEA, le corridor Tema-Ouagadougou-Bamako avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), de l'UEMOA, de la CEDEAO et du SSATP et le corridor Pointe Noire-Brazzaville/Matadi-Kinshasa-Bangui, qui inclue des voies navigables et bénéficie de l'appui de la CICOS et du SSATP.

66. Les arrangements institutionnels existants aux niveaux sous-régional et continental sont fermement ancrés dans les communautés économiques régionales et l'Union africaine. On peut citer, par exemple, le Comité technique conjoint de l'UEMOA, les comités régionaux de facilitation de la CEDEAO et les comités techniques de la SADC et du COMESA, qui jouent un rôle de supervision des politiques et aspects techniques aux programmes généraux de facilitation.

67. Bien que différentes organisations exécutent des activités conformes au Programme d'action d'Almaty, on peut obtenir davantage de résultats en faisant mieux connaître le Programme, par exemple dans le cadre du vaste programme de formation et de renforcement des capacités sur la facilitation du transit en Afrique. Il faut accorder une importance particulière à la facilitation de la ratification, de l'adhésion et de l'application des accords régionaux clefs et des conventions internationales pour appuyer les efforts de facilitation.

### **3.4. Priorité 2: Développement et maintenance des infrastructures**

68. La Zambie, le Burkina Faso et le Malawi ont chacun présenté un exposé.

69. La mise en place d'un réseau de transport intégré en Afrique est déterminante pour faciliter le commerce international du continent avec d'autres régions du monde et pour renforcer les échanges intra-africains. Cependant, des infrastructures inadéquates restent un obstacle majeur à la mise en place de systèmes efficaces de transport de transit en Afrique. La détérioration des infrastructures de transport en place représente également un problème général qui affecte à la fois les pays sans littoral et les pays de transit. La route transafricaine, qui constitue le principal réseau de transport régional sur le continent, continue de présenter de nombreux tronçons manquants. Dans

l'ensemble, l'insuffisance des infrastructures demeure un facteur qui contribue à la hausse des coûts de transport en Afrique et à la marginalisation du continent dans l'économie mondiale.

70. Avec la création de fonds routiers dans plusieurs pays africains, de plus en plus d'efforts ont été entrepris pour préserver les infrastructures routières et pour présenter les des chemins de fer et des voies navigables intérieures en tant que solution moins coûteuse que le transport routier. L'Afrique centrale qui est dotée du réseau d'infrastructures le moins dense du continent a manifesté sa volonté d'accélérer le développement des voies navigables intérieures, en créant la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS). De fait, le développement des voies navigables intérieures fait partie d'un plan directeur global de transport élaboré pour la sous-région et un plan d'action stratégique spécifique a été élaboré pour le développement du sous-secteur.

71. S'agissant des lignes de chemins de fer, si leur densité demeure faible en Afrique, quelques lignes sont actuellement en construction. Par exemple, la Namibie est en train de construire une nouvelle ligne de chemin de fer longue d'environ 310 km, qui s'étend jusqu'à sa frontière avec l'Angola. Le projet est financé par le Gouvernement namibien et la ligne sera reliée au réseau ferroviaire dans le sud de l'Angola.

72. L'ampleur des investissements nécessaires pour développer des infrastructures de transport de transit fiables exige que l'on explore des mécanismes novateurs de financement, en mettant à contribution les partenariats public-privé. Cela exige également une coopération sous-régionale et régionale concernant les projets infrastructurels. À cette fin, il faut s'efforcer d'amener les pays africains à renforcer leurs collaborations en matière de projets transfrontaliers. S'agissant des partenariats public-privé, le secteur privé participe déjà au développement des infrastructures de transport par le biais de concessions de chemins de fer et de terminaux portuaires essentiellement. C'est une pratique habituelle dans la région de la SADC, où le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont déjà procédé à des concessions de chemins de fer.

73. Récemment, on s'est inquiété de la performance des concessions mises en place au sein de la SADC, ce qui a amené l'organisation à demander une étude pour évaluer leur efficacité. Des inquiétudes semblables ont été exprimées concernant les concessions de chemins de fer en Afrique de l'Est (Kenya et Ouganda) et en Afrique de l'Ouest (Mali et Sénégal). L'une des raisons expliquant la mauvaise performance de certaines concessions est l'absence d'instances de régulation appropriées et de mécanismes de supervision. On a même signalé des cas où les sociétés concernées n'ont pas engagées les ressources qu'elles avaient conclu lors des accords pour le développement des infrastructures.

74. Des progrès ont aussi été observés dans le développement des infrastructures relatives au transport de transit en Afrique de l'Ouest. Par exemple, le Burkina Faso s'est engagé dans la construction d'un certain nombre de ports à sec dont un en collaboration avec la Côte d'Ivoire, lequel servira aussi le Niger voisin. Un autre port à sec en construction au Burkina Faso sera relié par chemins de fer aux ports maritimes de Tema et de Takoradi au Ghana. En Éthiopie, la construction d'un port à sec à la frontière avec Djibouti a commencé et l'Administration des services portuaires a été mise en place.

75. Recommandations

a) Il faudrait que les États membres définissent clairement dans leur déclaration de politiques le rôle essentiel que jouent les infrastructures de transport pour le développement commercial et économique en général. Ils devraient aussi consacrer des ressources suffisantes à la construction, à la réhabilitation et à la maintenance des infrastructures de transport de transit;

b) Il faudrait que les pays concernés signent un accord intergouvernemental sur les routes transafricaines en vue d'accélérer la construction de la totalité du réseau. Un accord contraignant facilitera la mise en commun des ressources disponibles et donnera la priorité aux tronçons manquants dans les plans de développement nationaux. L'accord devrait spécifier les paramètres pour les routes transafricaines, notamment les normes et les mécanismes de contrôle et de limitation des charges à l'essieu;

c) La CEA, l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les autres partenaires au développement devraient soutenir les efforts d'élaboration et de conclusion de l'accord intergouvernemental sur les routes transafricaines ;

d) Il faudrait que le système des Nations Unies et la communauté des donateurs aident les pays africains à promouvoir le dialogue et l'échange de données sur les questions de transport en transit, notamment sur le développement des infrastructures. Ils pourraient, par exemple, créer un réseau de connaissances sur le transport afin d'échanger des informations sur le Programme d'action d'Almaty ;

e) Il faudrait que les États membres élaborent des stratégies pour négocier de nouvelles concessions ou renégocier celles qui existent. À cet égard, ils devraient renforcer leur capacité pour participer effectivement au processus de négociation et à la conception d'accords de partenariat public-privé en général ;

f) Il faudrait que les États membres cherchent à promouvoir des réseaux intégrés routes, chemins de fer et voies navigables intérieures ;

g) Il faudrait s'efforcer de créer un groupe d'apprentissage entre pairs sur la facilitation du transport et du commerce.

### **3.5. Priorité 3: Commerce international et facilitation du commerce**

76. Le Mali, le Niger et l'Ouganda ont présenté des exposés.

77. De nombreux pays africains sans littoral ont conclu des accords bilatéraux avec leurs voisins côtiers et ont également tenté d'utiliser les possibilités offertes par les accords multilatéraux auxquels ils sont parties (exemple l'OMC) pour renforcer leurs activités de facilitation du commerce. Ils ont également lancé ou planifié un certain nombre de projets, afin d'améliorer les infrastructures de transport reliant les pays sans littoral aux débouchés côtiers. Dans ce contexte, certains pays dotés d'importantes réserves de ressources naturelles, ont réfléchi aux moyens d'améliorer leurs réseaux d'infrastructures, notamment en élargissant ou en modernisant leur réseau de chemins de fer, afin de pouvoir exploiter pleinement ces ressources.

78. En outre, on s'est efforcé, soit à travers les mécanismes actuels de gestion des corridors, soit sous les auspices des CER, d'appliquer un certain nombre de mesures de facilitation du commerce parmi lesquelles le respect de la limitation de la charge à l'essieu, la création de postes frontière à guichet unique, la simplification et l'harmonisation des taxes de transit, de la documentation, des procédures et de la nomenclature douanière, la suppression des contrôles routiers, la création de systèmes de suivi des marchandises et la réduction des délais de transit. De même, la création d'observatoires des pratiques anormales en tant que mécanismes de surveillance et de suivi

contribue à réduire ou à minimiser l'incidence de la recherche de rente et autres pratiques inadmissibles le long des routes de transit.

79. En dépit des efforts déployés, l'existence de nombreux postes de contrôle et la surcharge restent des sujets de préoccupation sur certains couloirs de transit. Il en est de même de l'insécurité qui règne dans certains de ces couloirs et qui entrave la libre circulation des biens et des services. En outre, certains pays ne parviennent pas à appliquer intégralement les accords de transit, compromettant ainsi les efforts d'intégration régionale en général.

#### 80. Recommandations

a) Il faudrait que les États membres suppriment toute forme de barrières physiques et non physiques au commerce et appuient sans réserve les mécanismes de gestion des couloirs ;

b) Les CER, avec le soutien de la communauté internationale, devraient appliquer sans délai leurs systèmes régionaux de transit douanier;

c) Il faudrait que les pays de transit continuent de réduire le temps de transit au port et cherchent à promouvoir des systèmes de suivi automatisé des marchandises en collaboration étroite avec les pays sans littoral concernés. Ils devraient également continuer à améliorer leurs capacités portuaires et de manutention de conteneurs. Par ailleurs, des communautés portuaires devraient être créées ou celles qui existent devraient être renforcées ;

d) Les pays sans littoral et les pays de transit devraient négocier les modalités de mise en place de ports à sec dans les pays en développement sans littoral auprès desquels les compagnies de transport pourraient délivrer leur propre connaissance à l'importation et à l'exportation ;

e) Les pays de transit qui ne l'ont pas encore fait, devraient envisager de négocier et de concéder des zones franches adjacentes aux ports maritimes ;

f) Les États membres devraient améliorer les infrastructures aux frontières et introduire des services communs pour la mise en œuvre du concept de guichet unique. Ils devraient également améliorer les installations de base aux postes frontière et dans les ports ainsi que la coordination inter-institutions de l'ensemble des services de contrôle aux frontières ;

g) Les États membres devraient négocier des modalités avantageuses pour les deux parties, en vertu desquelles les escortes de douane ou de police du trafic de transit seraient supprimées ou réduites ;

h) Les États membres devraient harmoniser les taxes de transit routier et les publier ;

i) Les États membres devraient sérieusement envisager d'adhérer aux conventions internationales relatives à la facilitation du commerce ;

j) Les États membres devraient veiller à utiliser des systèmes automatisés, en particulier l'interface entre les professionnels du transport et ceux du commerce;

### 3.6. Priorité 4: Mesures internationales d'appui

81. Le Cameroun a fait un exposé.

82. Il est reconnu dans le Programme d'action d'Almaty que la construction et la maintenance de systèmes efficaces de transport exigent des capitaux importants que les pays en développement sans littoral et de transit ne peuvent fournir. Des mesures spécifiques sont nécessaires pour résoudre ces difficultés, notamment par la mobilisation de ressources à l'échelle internationale, la prestation d'une assistance financière et technique aux États sans littoral et de transit, la promotion de la participation du secteur privé dans le domaine des infrastructures et des activités ciblées de renforcement des capacités.

83. Pendant la période considérée, des activités ambitieuses visant à mobiliser un appui financier en faveur du développement des infrastructures de l'Afrique ont été entreprises, notamment dans le cadre de réunions entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et différents partenaires. Les principales initiatives de développement des infrastructures sur le continent sont notamment:

a) Le programme d'infrastructure du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont la principale priorité est le développement et l'amélioration des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC);

b) La mise en place d'un cadre de coordination des interventions régionales de la CUA, du NEPAD, de la BAD et de la CEA;

c) Le Projet relatif au Programme de développement des infrastructures en Afrique (PPDIA), un Programme coordonné entre la CUA, la BAD et le NEPAD, qui devait être lancé à Addis-Abeba le 16 juillet 2008 et qui a pour objectif de recenser les différents projets d'intégration au niveau du continent, de les classer par ordre de priorité et d'importance et de définir les politiques continentales en matière d'infrastructures;

d) Le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), qui constitue une plateforme pour accélérer la mobilisation des ressources des donateurs en vue du financement de projets d'infrastructures. Un montant de 5 millions de dollars des États-Unis a déjà été mobilisé à cet effet;

e) Le Partenariat Europe/Afrique en matière d'infrastructures et d'énergie qui vise à financer des projets prioritaires en vue de l'application de la Décision de Yamoussoukro; qui sont entre autres le développement et la maintenance intégrée des ponts, la construction des tronçons manquants dans les corridors régionaux de transport, le réseau de courrier interconnecté, le projet du barrage d'Inga et le projet de câble sous-marin EASSY;

f) Le partenariat Afrique-Inde qui a lancé « le réseau numérique panafricain basé sur des terminaux à très petite ouverture (VSAT) »;

84. D'autres partenariats sont actuellement envisagés en Afrique, notamment un partenariat Afrique-Amérique du Sud, Afrique-Turquie, Afrique-Iran.

85. D'autres initiatives pertinentes en vue de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, sont notamment le dialogue Afrique-Union européenne, le comité chargé par le Secrétaire général des Nations Unies d'évaluer les besoins de l'Afrique et les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement des capacités pour une croissance favorable aux pauvres et la responsabilisation.

86. Recommandations

a) Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et l'Union africaine devraient s'efforcer de s'associer aux efforts de sensibilisation déployés par les États membres. Ils devraient le faire dans le cadre de l'examen prochain du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui offre à la communauté internationale, en particulier aux pays de transit et sans littoral, une occasion unique pour faire connaître leurs besoins spécifiques en matière de développement d'infrastructures et autres besoins spécifiques en vue de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty ;

b) Il faudrait étudier le financement que les donateurs seraient prêts à fournir pour le renouvellement des vieux véhicules qui sont inefficaces et nocifs pour l'environnement;

c) Il faudrait insister davantage sur l'amélioration des mécanismes de financement à différents niveaux;

d) Il faudrait créer des centres de surveillance des corridors et les doter d'instruments pertinents pour la réception et la diffusion d'informations;

e) Il faudrait mettre en place des mesures de sécurité adéquates le long des corridors de transport ;

f) Il faudrait renforcer la création de capacités.

### **3.7. Priorité 5 : Application et évaluation**

87. Les participants ont noté que la mise en œuvre et l'évaluation, sous la coordination générale du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, représentent un aspect prioritaire de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. L'examen à mi-parcours du Programme aura lieu les 2 et 3 octobre 2008 à l'occasion de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Les activités préparatoires à cet examen sont notamment la réunion thématique sur le développement des infrastructures de transport de transit, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 18 au 20 juin 2007, la réunion thématique sur le commerce international et la facilitation du commerce, tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 28 au 31 août 2007, l'examen régional Asie/Europe, tenu du 22 au 24 avril 2008, le présent examen africain (du 17 au 20 juin 2008) et l'examen régional d'Amérique latine prévu pour le 30 juin 2008. De nombreuses activités préalables à la conférence et des manifestations parallèles ont été également organisées pour renforcer l'image et la prise en compte de l'examen à mi-parcours et des besoins spécifiques des pays sans littoral.

88. Les participants ont salué la création par le Secrétaire général des Nations Unies du Groupe de pilotage des OMD pour l'Afrique, chargé de mobiliser un appui technique plus vaste et mieux coordonné ainsi que les ressources financières essentielles à la réalisation des OMD.

## **V. CLOTURE DE LA REUNION**

89. La réunion a été clôturée par M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et par M. Emmanuel Nnadozie, Directeur par intérim de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, au nom du Secrétaire exécutif de la CEA et par le Président de la réunion M. Ejua Simon, Ministre d'État aux travaux publics et aux transports chargé des transports de l'Ouganda. Dans leurs remarques de clôture, ils ont remercié les États membres, les institutions internationales et les partenaires de développement qui ont participé à la réunion, de l'examen approfondi qu'ils ont effectué et de leur intense participation. Ils ont ajouté que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CAE se félicitent des recommandations formulées et feront en sorte qu'elles soient mises en œuvre par toutes les parties intéressées.



## ANNEXE I

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### PAYS

#### BÉNIN

1. M. Djossa Paul Laurent  
Économiste en matière de transport, Directeur des études et  
des questions réglementaires  
Cotonou, Bénin  
Tél: 00 229 2131 0191 / 00 229 970 88 048  
Télécopie: 00 229 21 31 01 33  
Courriel: [djosspl@yahoo.fr](mailto:djosspl@yahoo.fr)
2. M. Kpanou Séverin  
Directeur général adjoint  
Ministère des transports et des travaux publics  
Cotonou, Bénin  
Tél : 00 229 213 101 91 / 00 229 972 26 199  
Télécopie: 00 229 213 101 33  
Courriel : [kpanouseverin@yahoo.fr](mailto:kpanouseverin@yahoo.fr)

#### BOTSWANA

3. M. Onthatile Segolame Dijokota  
Principal Roads Engineer, Department of Roads  
Ministry of Works and Transport  
Gaborone, Botswana  
Tél: 00267 391 3511  
Télécopie : 00267 3914278  
Courriel : [odijokota@gov.bw](mailto:odijokota@gov.bw)
4. Mme Monye Gabosekwe  
Principal Planning Officer  
Ministry of Works and Transport  
Gaborone, Botswana  
Tél: 00267 3973418  
Télécopie: 00267 3913303  
Courriel : [mgabosekwe@gov.bw](mailto:mgabosekwe@gov.bw)

#### BURKINA FASO

5. M. Meda Donmeguile Joachim  
Directeur général des transports terrestres et maritimes  
Ministère des transports  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Tél : 00226 50324551  
Télécopie: 00226 50324551  
Courriel : [donmeda2004@yahoo.fr](mailto:donmeda2004@yahoo.fr)

6. M. Laurent Blaise Kabore  
Douanes  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Tél: 00226 5030 7660  
Télécopie : 00226 5031 0703  
Courriel : [laurent\\_blaise@yahoo.fr](mailto:laurent_blaise@yahoo.fr)
7. M. Yedan Yaya  
Représentant du  
Burkina Shippers Council in Ghana  
Tema, Ghana  
Tél: 00233 20 816 3016  
Télécopie: 00233 22 202392  
Courriel : [yedanyaya@yahoo.fr](mailto:yedanyaya@yahoo.fr)

#### **BURUNDI**

8. M. Melchior Barantandikiye  
Directeur du Département  
des transports internationaux  
Bujumbura, Burundi  
Tél: 257 22223346, 257 77757755  
Télécopie: 257 22223346  
Courriel: [ntandikior@yahoo.fr](mailto:ntandikior@yahoo.fr)

#### **CAMEROUN**

9. M. Aoudou Dotel Moussa  
Director of Land Transport  
Ministry of Transport  
Yaoundé, Cameroun  
Tél: +237 99 81 21 56  
Télécopie: + 237 22 22 1854  
Courriel :
10. M. Christian Charles Ossono Ondoua  
Senior Custom Officer – Transit Manager, Douala Port  
Directorate General of Customs  
Yaoundé, Cameroun  
Tél: (237) 99 72 78 64  
Télécopie  
Courriel: [chrisiso2001@yahoo.com](mailto:chrisiso2001@yahoo.com)
11. M. Elhadj Oumarou  
General Coordinator  
B. G. F. T  
Douala, Cameroun  
Tél : (237) 77 70 72 30  
Télécopie: (237) 33 42 32 48  
Courriel: [oumarou@bgft-cameroon.org](mailto:oumarou@bgft-cameroon.org)

12. M. Vincent Lissom  
Coordonnateur national du programme SSATP  
Ministry of Transport  
Yaoundé, Cameroun  
Tél: +237 77 56 16 06  
Télécopie:  
Courriel : [vlissom@hotmail.com](mailto:vlissom@hotmail.com)

### RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

13. M. Dieudonné Salamatou  
Directeur  
BARC  
Bangui, République centrafricaine  
Tél : BARC – 236 04 30 7 / 236 21 61 20 55  
Télécopie: 236 21 61 20 55  
Courriel:

### ÉTHIOPIE

14. M. Ayele Belachew  
Managing Director  
EFFSAA – SMAYAL Transact International PLC  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone mobile : 0911 20 64 11  
Télécopie: 251 11 618 71 49  
Courriel:
15. M. Haileselassie Girmay  
Department Head  
Dry Port Service Enterprise  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone cellulaire : 091 475 71 81  
Télécopie :  
Courriel: [haybaze2000@yahoo.com](mailto:haybaze2000@yahoo.com)
16. M. Feleke Kebede  
Conseiller  
Ministère des Affaires étrangères  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél mobile 0911 51 45 93  
Télécopie: 00 237 / 33 42 30 48  
Courriel: [eleke@hotmail.com](mailto:eleke@hotmail.com)

17. M. Workneh Mekonnen  
General Manager  
TATSCO  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 914 710 696 Mob: 0911 50 83 15  
Télécopie: 033 551 06 33  
Courriel: [worknehmekonnen@yahoo.com](mailto:worknehmekonnen@yahoo.com)
  
18. Commander Tilahun Mulugeta  
Secretary, EFFSAA  
Ethiopian Freight Forwarders Association and Shipping Agents Association  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél : 011 618 4019 / 011 6 18 39 97  
Télécopie: 011 618 7149  
Courriel : <mailto:djossfl@yahoo.freffsaa@ethionet.et>
  
19. M. Ahmed Yassin  
General Manager  
Maritime and Transit Services Enterprise  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 0115 51 7564 / Mob. 0911 20 82 57  
Télécopie: 0115 51 40 97 / 0115 51 81 97  
Courriel: [enkuahmed@yahoo.com](mailto:enkuahmed@yahoo.com)
  
20. Mme Hirut Zemene  
A/Director, LDCs and LDCs Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 0115 15 93 86  
Télécopie: 0115 51 43 00  
Courriel: [hirutzem@yahoo.com](mailto:hirutzem@yahoo.com)
  
21. M. Daniel Zemichael  
Board Chairman  
Association (EFFSAA)  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 011 551 13 91  
Télécopie: 011 551 50 93  
Courriel: [pabomi@ethionet.et](mailto:pabomi@ethionet.et)

## **KENYA**

22. M. Chris M.N. Bichage  
Chairman/Managing Director  
KIFWA / Eremo Stores Ltd.  
Nairobi, Kenya  
Tél: +254 20 444 6046 / +254 722 525 362  
Télécopie: +254 20 444 46 65  
Courriel: [chrishichage@yahoo.com](mailto:chrishichage@yahoo.com)/ [info@eremostores.com](mailto:info@eremostores.com)

23. M. Ephantus Warui Maina  
Économiste  
Ministère des finances  
Nairobi, Kenya  
Tél: +254 0720 276 269  
Télécopie: +254 20 342 387  
Courriel: [djossfl@yahoo.fr](mailto:djossfl@yahoo.fr): [ewmaina@treasury.go.ke](mailto:ewmaina@treasury.go.ke)

## LESOTHO

24. M. Karabo T. Marite  
Director of Planning  
Ministry of Public works and Transport  
Maseru, Lesotho  
Tél: +266 22 324 381  
Télécopie: +266 22 325 279  
Courriel: [kb@mopwt.gov.ls](mailto:kb@mopwt.gov.ls)
25. Mme Palesa Mokete  
Deputy Principal Secretary  
Ministry of Public Works & Transport  
Maseru, Lesotho  
Tél: +266 5888 4200  
Télécopie: +266 22 3101 25  
Courriel: [mailto:djossfl@yahoo.frdpswork@mopwt.gov.ls](mailto:mailto:djossfl@yahoo.frdpswork@mopwt.gov.ls)

## MALAWI

26. Mme Mercy K. Jalazi  
Senior Transport Planning Officer  
Ministry of Transport Public Works and Housing  
Lilongwe, Malawi  
Tél: 265 8375 134  
Télécopie: 265 01 788 409  
Courriel: [jalazime@yahoo.com](mailto:jalazime@yahoo.com)

## MALI

27. M. Bamba Famoussa Sissoko  
Conseiller technique  
Ministère des infrastructures et des transports  
B.P 78, Bamako, Mali  
Tél: 00223 513 8073 /0223 677 32 90  
Télécopie:  
Courriel: [sissokobf@yahoo.fr](mailto:sissokobf@yahoo.fr)

## **MAURITANIE**

28. M. Lam Mamadou Amadou  
Conseiller auprès du Ministère du transport  
Nouakchott, Mauritanie  
Tél: 222 663 9511 /448 1758  
Télécopie: 222 525 28 60 / 525 18 15  
Courriel: [Lam\\_mamadou2006@yahoo.fr](mailto:Lam_mamadou2006@yahoo.fr)

## **NIGER**

29. M. Ari Assane Arima  
Secrétaire général  
Ministère des transports et de l'aviation civile  
Niamey, Niger  
Tél: (227) 20 73 74 89  
Télécopie: (227) 20 73 83 63  
Courriel: [dttniger@intnet.ne](mailto:dttniger@intnet.ne)
30. M. Siddo Zakary  
Ministère de l'économie et des finances  
Niamey, Niger  
Tél:(227) 20 72 31 33  
Télécopie: (227) 20 72 35 68  
Courriel: [siddozakary@yahoo.fr](mailto:siddozakary@yahoo.fr)

## **RWANDA**

31. M. Jean Kanyamuhanda  
Coordonnateur du secteur des transports et coordonnateur du Programme SSATP  
pour le Rwanda  
Ministère des infrastructures  
Kigali, Rwanda  
Tél: 00250 08303214  
Télécopie: 00250 583145  
Courriel: [kanyamuhanda@yahoo.fr](mailto:kanyamuhanda@yahoo.fr)

## **SÉNÉGAL**

32. M. Papa Anthioumane Diagne  
Chef du Département des études et des projets  
Conseil sénégalais des chargeurs  
Dakar, Sénégal  
Tél: 221 338490713  
Télécopie: 221 338231144  
Courriel: [adiagne@cosec.sn](mailto:adiagne@cosec.sn), [anthioud@yahoo.fr](mailto:anthioud@yahoo.fr)

33. M. Pierre Sarr  
Chef de la Division des transports maritimes  
Direction de la marine marchande  
Boîte postale 4032, Dakar, Sénégal  
Téléphone cellulaire: 221 77 36 876 48  
Courriel: [pieresarr53@yahoo.fr](mailto:pieresarr53@yahoo.fr)

#### **SWAZILAND**

34. Mme Chazile M. Magongo  
Senior Planner  
Ministry of Public Works and Transport  
Mbabane, Swaziland  
Tel: 268 4042321  
Télécopie: 268 4042170  
Courriel: [magongoch@gov.sz](mailto:magongoch@gov.sz)

#### **TANZANIE**

35. M. Khalid Hatibu Kachenje  
Principal Transport Officer  
Ministry of Infrastructure Development  
Dar es Salaam, Tanzanie  
Tél: 255 51 21 222 68  
Télécopie: 255 51 21 22 079  
Courriel: [khkacherje@yahoo.co.uk](mailto:khkacherje@yahoo.co.uk)

#### **TOGO**

36. M. T. Lasigaisi Boroze  
Conseiller technique  
Ministère de l'économie et des finances  
Lomé, Togo  
Tél: (228) 222 22 74  
Télécopie: (228) 222 38 47  
Courriel: [Celluletoغو@yahoo.fr](mailto:Celluletoغو@yahoo.fr)

#### **OUGANDA**

37. M. Ejua Simon  
Ministre d'État aux travaux publics et aux transports  
chargé des transports  
Kampala, Ouganda  
Tél: +256 414 321 397 / 256 414 320 026  
Télécopie: +256 414 320 135/ 256 414 321 364  
Courriel: [ejua2003@yahoo.com](mailto:ejua2003@yahoo.com)

38. M. Kajuna Benon  
Assistant Commissioner, Planning  
Ministry of Works and Transport  
Kampala, Ouganda  
Tél: +256 772 418 993  
Télécopie: +256 414 320 135  
Courriel: [kajunab@yahoo.co.uk](mailto:kajunab@yahoo.co.uk) / [bkajuna@works.go.ug](mailto:bkajuna@works.go.ug)

#### **ZAMBIE**

39. M. Mbangu Martin  
Deputy Director (Road Safety)  
Road Transport and Safety Agency  
Lusaka, Zambie  
Tél: 00260 1 225732  
Télécopie: 00260 1 225732  
Courriel: [msmbangu@yahoo.com](mailto:msmbangu@yahoo.com)

#### **ZIMBABWE**

40. M. Bernard Dzawanda  
Executive Director  
Southern African Railways Association  
Harare, Zimbabwe  
Tél: +263 4 736 777  
Télécopie: +263 4 736 813  
Courriel: [bdzawanda@sararail.org](mailto:bdzawanda@sararail.org)
41. Mme Joyce Mathema  
Commissioner, Road Motor Transportation  
Ministry of Transport and Communication  
Harare, Zimbabwe  
Tél: 263 4 700 991 - 9  
Télécopie : 263 4 726 817  
Courriel: [mailto:djossfl@yahoo.frndukhumalo@yahoo.com](mailto:mailto:djossfl@yahoo.frndukhumalo@yahoo.com)

#### **AMBASSADES**

42. H.E. M. Manyepedza P. Lesetedi  
Ambassadeur  
Ambassade du Botswana  
Boîte postale 22282 Code 1000  
Addis-Abeba  
Tél : 251 11 371 54 22  
Télécopie: 251 11 371 40 99  
Courriel:

43. M. Edgar Sisa  
Premier secrétaire  
Ambassade du Botswana  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tel: 251 11 371 54 22  
Télécopie: 251 11 371 40 99  
Courriel: [sisaej@yahoo.com](mailto:sisaej@yahoo.com)
44. M. Gurjit Singh  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Ambassade de la République de l'Inde  
Addis-Abeba, Éthiopie
45. Mme Ilaria Allegrozzi  
Bureau de la coopération en matière de développement de l'Ambassade italienne  
Ambassade de la République italienne  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tel: +251 (0)11 123 96 00/01/02  
Télécopie: +251 (0)11 123 96 03  
Courriel: [www.itacaddis.org](http://www.itacaddis.org)
46. Mme Maanna Mapetja  
Première Secrétaire  
Ambassade du Lesotho  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél mobile : 0911 98 75 60  
Télécopie:  
Courriel: [maanna2007@yahoo.co.uk](mailto:maanna2007@yahoo.co.uk)
47. M. Elias Madieu  
Deuxième Secrétaire  
Ambassade de la Fédération de Russie  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 0911947571  
Télécopie: 251 11 6613795  
Courriel: [russemb@ethionet.et](mailto:russemb@ethionet.et)

## ORGANISATIONS

48. M. Ayadi Mohamed  
Secrétaire général  
Comité de la Route transsaharienne  
Alger, Algérie  
Tél: 213 21 53 09 06 / 661 55 49 47  
Télécopie: 213 21 53 09 06  
Courriel: [clrt@hotmail.com](mailto:clrt@hotmail.com)

49. M. Déocard Bisimwa Mugangu  
Directeurs des opérations, des infrastructures et des voies navigables  
Commission internationale du Bassin Congo – Oubangui – Sangha (CICOS)  
Kinshasa, République démocratique du Congo  
Tél: 00 (243) (0) 81 811 34 24  
Télécopie:  
Courriel: [dedemugangu@yahoo.fr](mailto:dedemugangu@yahoo.fr)
  
50. M. Bernard Gohibi  
Technical Officer  
Organisation maritime de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique centrale  
(MOWCA/OMAOC)  
Abidjan, Côte d’Ivoire  
Tél: 00225 20 21 71 15  
Télécopie: 00225 20 21 65 54  
Courriel: [mowca@africaonline.co.ci](mailto:mowca@africaonline.co.ci) / [gohibiber@yahoo.fr](mailto:gohibiber@yahoo.fr)
  
51. M. Olusegun Akinsanya  
Ambassadeur  
Représentant du PNUD auprès de l’Union africain et de la CEA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél mob. 0911 20 27 24  
Télécopie: 011 551 2599  
Courriel: [Olusegun.akinsanya@undp.org](mailto:Olusegun.akinsanya@undp.org)
  
52. M. Zammit Imed  
Haut fonctionnaire chargé des politiques  
Union africaine  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 517 700  
Télécopie: 251 11 551 0290  
Courriel: [zammiti@africa-union.org](mailto:zammiti@africa-union.org)
  
53. M. Christophe Kamp  
Conseiller politique  
Délégation de l’Union européenne auprès de l’Union africaine  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 661 2511  
Télécopie: 251 11 662 1655  
Courriel: [christophe.kamp@EUROPA.EU](mailto:christophe.kamp@EUROPA.EU)
  
54. M. Markus Theobald  
Premier Conseiller  
Commission européenne  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 661 2511  
Télécopie: 251 11 661 2877  
Courriel: [narjys.theobald@ec.europa.eu](mailto:narjys.theobald@ec.europa.eu)

55. M. Charles Kunaka  
Coordonnateur régional  
Programme de transport en Afrique subsaharienne (SSATP) / Banque mondiale  
Nairobi, Kénya  
Tél: +254 20 322 6335  
Télécopie: + 254 20 322 6384  
Courriel: [ckunaka@worldbank.org](mailto:ckunaka@worldbank.org)
56. M. Samuel Sandi  
Project Coordinator, Trans-Caprivi Corridor Cluster  
Walvis Bay Corridor Group  
Lusaka, Zambie  
Tél:+260 211 241 329  
Télécopie: +260 211 241 329  
Courriel: [wbcgpc@iwayafrica.com](mailto:wbcgpc@iwayafrica.com)

## SÉCRÉTARIAT

**UN-OHRLLS** (Bureau des Nations Unies du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement)

57. M. Cheick Sidi Diarra  
Secrétaire général adjoint des Nations Unies  
Conseiller spécial pour l' Afrique et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement)  
New York, États-Unis  
Tél: 917 367 3431  
Télécopie: 212 963 0419
58. M. Sandagdorj Erdenebileg  
Administrateur de programme (hors classe)  
UN-OHRLLS  
New York, États-Unis  
Tél: 212 963 7703  
Télécopie: 917 367 3415  
Courriel: [erdenebileg@un.org](mailto:erdenebileg@un.org)
59. M. Fred Kirungi  
Coordonnateur des activités de relations publique et d'information, spécialiste de la prospection et de la mobilisation  
UN-OHRLLS  
New York, États-Unis  
Tél: 917 367 3431  
Télécopie: 212 963 0419  
Courriel: [kirung@un.org](mailto:kirung@un.org)

60. M. Ernest Vitta Mbuli  
Consultant, UN-OHRLLS  
Dar es-Salaam, Tanzanie  
Tél: 255 784617301  
Télécopie: 255 222 617284  
Courriel: [evmbuli@gmail.com](mailto:evmbuli@gmail.com)

#### **BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES DU SECRÉTARIAT DES NATIONS UNIES**

61. Mme Sherry Holbrook  
Conseillère juridique  
Bureau des affaires juridiques  
New York, États-Unis  
Tél: 212 963 6922  
Télécopie: 212 963 3693  
Courriel: [holbrook@un.org](mailto:holbrook@un.org)

#### **COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)**

62. M. Abdoulie Janneh  
Sous-Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire exécutif de la  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Ababa, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 51 12 31  
Télécopie: 251 11 5 51 44
63. M. Emmanuel Nnadozie  
Directeur par intérim  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 31 63  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [ennadozie@uneca.org](mailto:ennadozie@uneca.org)
64. M. Antonio Pedro  
Chef, Section infrastructures et développement des ressources naturelles  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 32 38  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [apedro@uneca.org](mailto:apedro@uneca.org)

65. M. Johnson Oguntola  
Conseiller régional principal  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 52 63  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [joguntola@uneca.org](mailto:joguntola@uneca.org)
66. M. Pancrace Niyimbona  
Économiste  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 35 44  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [pniyimbona@uneca.org](mailto:pniyimbona@uneca.org)
67. M. Joseph Atta-Mensah  
Chef de section  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 53 79  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [jattamensah@uneca.org](mailto:jattamensah@uneca.org)
68. M. Stephen Karingi  
Chef d'équipe, négociations commerciales multilatérales  
Division du commerce, de la finance et du développement économique ;  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 54 43  
Télécopie: 251 11 5 51 44 16  
Courriel: [skaringi@uneca.org](mailto:skaringi@uneca.org)
69. Mme Marie-Therese Guiebo  
Économiste  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 53 52  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [mguiebo@uneca.org](mailto:mguiebo@uneca.org)

70. M. Daniel Tanoe  
Économiste  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 35 42  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [jattamensah@uneca.org](mailto:jattamensah@uneca.org)
71. Mme Rawda O. Clinton  
Économiste  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 33 63  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [romar-clinton@uneca.org](mailto:romar-clinton@uneca.org)
72. Mme Isatou Gaye  
Économiste associée  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 30 89  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [igaye@uneca.org](mailto:igaye@uneca.org)
73. M. Robert Lisinge  
Économiste associé  
Division du commerce, de la finance et du développement économique  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 34 43  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [rlisinge@uneca.org](mailto:rlisinge@uneca.org)
74. M. Getachew A. Tessema  
Économiste  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 54 07  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [jattamensah@uneca.org](mailto:jattamensah@uneca.org)

75. M. Isidore Kahoui  
Économiste associé  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 36 28  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [ikahoui@uneca.org](mailto:ikahoui@uneca.org)
76. Mme Myriam Dessables  
Chef du Service de l'information et de la communication (ICS)  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 51 53 69  
Télécopie: 251 11 5 51 44 16  
Courriel: [MDessables@uneca.org](mailto:MDessables@uneca.org)
77. M. Essodeina Petchezi  
Fonctionnaire de l'information  
Chef du Service de l'information et de la communication (ICS)  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 51 32 41  
Télécopie: 251 11 5 51 44 16  
Courriel : [essodeina@uneca.org](mailto:essodeina@uneca.org)
78. M. Wondimu Haile  
Assistant de recherche  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 31 81  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [whaile@uneca.org](mailto:whaile@uneca.org)
79. Mme Siham Abdulmelik  
Consultante  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 30 98  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [sabdulmelik@uneca.org](mailto:sabdulmelik@uneca.org)

80. M. Mukululi Ncube  
Assistant, programmes  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 30 83  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [mncube@uneca.org](mailto:mncube@uneca.org)
81. Mme Eleni N. Hamawit  
Assistante administrative  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 35 28  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [ehamawi@uneca.org](mailto:ehamawi@uneca.org)
82. Mme Almaz Negussie  
Assistante  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 52 48  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [anegussie@uneca.org](mailto:anegussie@uneca.org)
83. Mme Temnit Tadesse  
Assistante  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 53 91  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [ttadesse@uneca.org](mailto:ttadesse@uneca.org)
84. Mme Tiblet Tesfaye  
Assistante  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 33 62  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [ttesfaye@uneca.org](mailto:ttesfaye@uneca.org)

85. Mme Zewdnesh Mesfin  
Assistante  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 54 47  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [zmesfin@uneca.org](mailto:zmesfin@uneca.org)
86. M. Binyam Bisrat  
Administrative Clerk  
Division du NEPAD et de l'intégration régionale  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: 251 11 5 44 31 02  
Télécopie: 251 11 5 15 30 05 / 5 51 44 16  
Courriel: [bbisrat@uneca.org](mailto:bbisrat@uneca.org)
87. M. N'Guessan N'guessan  
Consultant / CEA  
INCONTRANS  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tél: 25 0505 81 02 / 22 42 11 83  
Télécopie: 225 22 42 11 83  
Courriel: [nguessan\\_2ka@yahoo.fr](mailto:nguessan_2ka@yahoo.fr)



## ANNEXE II

### PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

- Mardi 17 juin 2008 :** Séminaire préalable à la conférence sur les traités et les conventions
- Séance du matin**
- 9 heures - 10 heures - Inscription
- 10 heures - 10 h 30 - Séance d'ouverture de la réunion préalable à la conférence
- Déclaration de M. Emmanuel Nnadozie, Directeur par intérim de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, CEA
  - Remarques préliminaires du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement/ Bureau des affaires juridiques
- 10 h 30 - 11 h 30 - Séminaire sur le droit des traités pour aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à avoir accès aux principales conventions internationales sur le transport de transit, organisé par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau des affaires juridiques
- 11 h 30 - 11 h 45 - Pause**
- 11 h 45 - 12 h 45 - Séminaire sur le droit des traités pour aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à avoir accès aux principales conventions internationales sur le transport de transit, organisé par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau des affaires juridiques (suite)
- 12 h 45 - 15 heures - Déjeuner**
- Séance de l'après-midi**
- 15 heures - 16 h 15 - Séminaire sur le droit des traités pour aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à avoir accès aux principales conventions internationales sur le transport de transit, organisé par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau des affaires juridiques (suite)

- 16 h 15 - 16 h 30 - Pause**
- 16 h 30 - 17 h 45 - Autres présentations sur les traités et les conventions (SSATP, CUA)

**Mercredi 18 - vendredi 20 juin 2008**

**Réunion régionale africaine d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty**

**Mercredi 18 juin 2008**

**Séance du matin**

- 10 heures - 10 h 45 -
- Remarques préliminaires
  - Discours de Mme Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim, Commissaire aux infrastructures et à l'énergie, Commission de l'Union africaine
  - Discours de M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
  - Discours de M. Abdoulie Janneh, Sous- Secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA
  - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
- 10 h 45 - 11 heures - Pause**
- 11 heures - 11 h 15 - Élection du Bureau
- 11 h 15 - 11 h 30 - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
- 11 h 30 - 13 heures - Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty
- Au plan mondial (UN-OHRLLS)
  - Au plan africain/Plan d'action africain (secrétariat de la CEA)
  - Débats
- 13 heures - 14 h 30 - Déjeuner**

**Séance de l'après-midi**

- 14 h 30 - 16 heures -
- Expériences sur la facilitation du commerce et le développement des infrastructures
  - Exposés d'organisations sous-régionales sur la facilitation des transports et du commerce
  - Débats

- 16 heures - 16 h 15** - **Pause**
- 16 h 15 - 17 h 30 - Prendre avantage des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce pour rendre opérationnel le Programme d'action d'Almaty (secrétariat de la CEA)
- Initiative «Aide pour le commerce » (secrétariat de la CEA)
  - Débats
- 18 h 30** - **Réception**

### Jeudi 19 juin 2008

#### **Séance du matin**

- 9 h 30 - 10 h 45 - Questions fondamentales de politiques de transit (Introduction des questions clés par Charles Kunaka (SSATP et expériences des États membres)
- 10 h 45 - 11 heures** - **Pause**
- 11 heures - 12 h 30 - Développement et maintenance des infrastructures (Introduction des questions clés par le secrétariat de la CEA et expériences des États membres)
- 12 h 30 - 14 h 30** - **Déjeuner**

#### **Séance de l'après-midi**

- 14 h 30 - 15 h 15 - Facilitation des échanges internationaux et du commerce (Introduction des questions clés par le secrétariat de la CEA et expériences des États membres)
- 15 h 15 - 16 heures - Mesures d'appui international (Introduction des questions clés par la Commission de l'Union africaine et expériences des États membres)
- 16 heures - 16 h 30 - Mise en œuvre et examen (introduction des questions clés par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et expériences des États membres)
- 16 h 30 - 16 h 45** - **Pause**
- 16 h 45- 17 h 30 - Résumé

**Vendredi 20 juin 2008**

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| 9 heures - 13 heures  | - | Préparation du rapport par le secrétariat de la réunion |
| 16 heures - 17 heures | - | Adoption du projet de rapport                           |
| 17 heures - 18 heures | - | Remarques de clôture                                    |